

LA COMMISSION DE LA DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
FÉDÉRALES POUR L'ALBERTA

EN APPLICATION DE LA
LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES
L.R.C. 1985, CH. E-3

AUDIENCE PUBLIQUE

COCHRANE, ALBERTA

le 23 octobre 2002

COMMISSION

Juge E.P. MacCallum
Mme Ritu Khullar
Donald J. Barry, Ph. D.

Président de la commission
Membre de la commission
Membre de la commission

Mme Miranda Petryshyn
Mme Dawn Mathews

Secrétaire de la commission
Spécialiste en géographie

S. Petryshyn, C.S.R. (A)

Sténographe parlementaire officielle
Examinatrice

COCHRANE

N°	NOM DU PRÉSENTATEUR, DE LA PRÉSENTATRICE	PAGES
1	MYRON THOMPSON	5 - 15
2	ED EGGERER	16 - 21
3	CHARLIE VAN ARNAM	22 - 26
4	JO TENNANT	27 - 28
5	WAYNE GENT	29 - 32
6	TERRY PETERMAN	33 - 36

Audience publique tenue au Super 8 Motel
le 23 octobre 2002 à compter de 10 h 00

LE PRÉSIDENT : Bienvenue à tous à l'audience publique de la Commission de la délimitation des circonscriptions électorales fédérales de Cochrane. Nous sommes ici pour entendre votre réaction et vos suggestions se rapportant à notre Proposition, qui a été publiée dans ce format-ci. Nous n'en avons malheureusement plus de copies avec nous. Nous les avons toutes données à Calgary. Mais, si quelqu'un en voulait une, et n'en avait pas, madame Petryshyn, notre secrétaire, se fera un plaisir de vous en faire parvenir une par la poste si vous lui laissez votre adresse.

La Proposition est aussi sur le Web et vous pouvez obtenir l'adresse du site Web de madame Petryshyn également ; de plus, la proposition a aussi paru dans les grands journaux sous forme de dépliant.

Je m'appelle MacCallum. Je suis un juge de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta. J'ai été nommé par le juge en chef de l'Alberta. Monsieur Donald Barry, de Calgary, est un politologue ; madame Ritu Khullar, d'Edmonton, l'autre commissaire, est une avocate pratiquant le droit dans la ville d'Edmonton. Mes collègues ont été nommés par le président de la Chambre des communes.

Notre personnel comprend madame Miranda Petryshyn, qui vient de s'absenter pour un petit moment. Elle est la secrétaire de la Commission. Madame Dawn Mathews, assise directement devant tout notre équipement, est notre spécialiste en géographie. Notre rapporteur aujourd'hui est madame Olga Koval.

Le processus, Mesdames et Messieurs, c'est que nous sommes une Commission indépendante établie sous l'autorité de la Federal Electoral Boundaries Readjustment Act. Il est attendu que nous soyons, et nous sommes, libres de toute influence, politique ou administrative. Nous devons interpréter la Loi et desservir l'intérêt du public dans un sens large. Ce faisant, nous devons équilibrer des intérêts contradictoires et prendre des décisions tout en accueillant des suggestions constructives ; vous devez comprendre, du moins je l'espère, que si nous n'adoptons pas votre

suggestion, ce ne sera pas parce que nous ne l'aurons pas sérieusement étudiée. C'est tout simplement parce que nous devons, de façon générale, prendre en considération toutes les suggestions qui nous sont faites.

Je veux vous assurer à tous que toute suggestion qui sera faite sera attentivement évaluée et qu'elle recevra toute l'attention qu'elle mérite. Nous avons le dernier mot dans ce processus, mais il s'agit d'un processus de consultation. Nous devons suivre les principes directeurs établis dans la section 15 de la Loi et dans la section 3 de la Constitution. C'est ce que nous avons fait en élaborant notre Proposition, qui représente notre meilleur travail jusqu'à présent, mais, bien sûr, nous sommes ici pour écouter des suggestions constructives au cours de ces audiences publiques ; et si nous jugeons utile de le faire, nous apporterons des changements à notre Proposition au cours de ces audiences publiques. Nous les avons presque terminées présentement. Nous aurons terminé d'ici jeudi de cette semaine. Suite à cela, nous réviserons notre Rapport, selon les besoins, et le ferons parvenir au président de la Chambre des communes qui l'acheminera à un comité ; les représentants parlementaires auront l'occasion de faire connaître leurs objections.

À partir de ce qu'ils auront à dire, nous réviserons à nouveau notre Rapport si nous jugeons utile de le faire et notre Rapport final sera alors envoyé au directeur général des élections qui rédige un décret de représentation ; puis, le Rapport est présenté au gouverneur en conseil pour fins de proclamation.

Tout ceci doit se faire avant le mois de juillet 2003, c'est-à-dire l'an prochain. Les nouvelles limites ainsi établies n'entrent toutefois pas en vigueur avant une autre année, c'est-à-dire, pas avant le mois de juillet 2004. De sorte que si une élection était déclenchée avant cette date, elle aurait lieu à partir des limites électorales existantes.

Un mot au sujet des noms que nous attribuons aux limites. Si vous voulez bien consulter la page 5 de votre Rapport – de notre Proposition, excusez-moi – vous verrez ce qui suit : [Traduction] Selon la Commission de toponymie du Canada, les meilleurs noms pour les districts électoraux fédéraux sont ceux qui situent immédiatement la province, et, si possible, la région ou la partie de

la province dans laquelle ils sont situés. Pour cette raison, la Commission privilégie les noms d'endroits. Les noms choisis se doivent d'être le reflet du noyau du district électoral – et ainsi de suite.

C'est la raison pour laquelle les noms que nous avons choisis au début peuvent paraître plutôt prosaïques ou ennuyeux. Nous sommes évidemment prêts à accueillir toute suggestion de changement ; nous le sommes toujours. Certains des noms historiques qui existent présentement dans la province sont très chers aux yeux des électeurs et ils s'objectent à la perte de ces noms – bien sûr, nous n'en sommes pas encore arrivés à une décision finale par rapport à cette question.

Le but des soumissions d'aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, c'est le rajustement des limites électorales et non pas la formule de remaniement qui attribut le nombre de sièges à chaque province. Ce dernier sujet suscite un intérêt généralisé, bien sûr, et à cause de cela, je vais en donner une brève explication. Vous trouverez tout le détail dans un petit livre intitulé *Representation in the House of Commons of Canada*, dont vous pouvez prendre une copie avec vous en quittant cette pièce. Si nous n'en avons pas assez, encore une fois, vous pouvez en obtenir une de notre secrétaire qui vous la mettra à la poste.

Ce qui se passe, c'est qu'au départ, il y a 282 sièges, le nombre des sièges à la Chambre des communes en 1985. Vous en soustrayez un siège pour chacun des Territoires du Nord : le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et Nunavut. Cela vous en laisse 279. Vous divisez la population du Canada, telle qu'établie par le recensement de 2001, par 279. Cela produit un quotient national. Puis, vous prenez la population des dix provinces et divisez cela par le quotient national ; le résultat, c'est le quotient pour les provinces. C'est le quota électoral. En Alberta, bien, le montant avec lequel nous travaillons est 106 243. On divise ce nombre dans la population de l'Alberta, et, voilà, vous obtenez 28 sièges. Nous en avons présentement 26.

Il existe des exemptions spéciales ayant des répercussions sur sept des dix provinces ; ce qui leur donne plus de sièges que ce à quoi elles auraient droit autrement ; et celles qui ne tirent aucun bénéfice, pour ainsi dire, de ces clauses, ce sont l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique

parce que leurs populations ont augmenté. Alors, ces dernières obtiennent leurs sièges tout simplement au moyen de l'application de la formule.

Selon la clause sénatoriale, les autres provinces ont droit à un nombre de sièges qui ne peut pas être inférieur au nombre de sénateurs qu'elles avaient en 1915. Et elles ne peuvent pas avoir moins de sièges qu'elles n'avaient à la Chambre des communes lors du 33^e Parlement, en 1976.

Ce qu'il faut retenir pour les fins [de l'exercice] d'aujourd'hui, c'est que notre quota électoral est de 106 243. C'est le nombre que nous visons dans chaque circonscription.

Et la Loi nous indique que nous devons créer des circonscriptions qui se rapprochent autant qu'il est raisonnablement possible de le faire de ce nombre. En élaborant les circonscriptions, nous devons aussi tenir compte du modèle historique, de la communauté d'intérêts ou d'identité et d'autres facteurs qui affectent les circonscriptions des régions éloignées, ce que nous n'aurons pas particulièrement besoin de faire aujourd'hui, à moins que vous ne teniez à vous référer à elles plus tard.

La procédure de l'audience est la suivante : chaque orateur a droit à 15 minutes. Nous vous demanderions de prendre la parole à partir de cette table. Si vous êtes mal à l'aise debout, veuillez vous prendre une chaise à l'arrière, et vous pouvez vous asseoir pendant votre présentation ; descendez simplement le micro de sorte à ce qu'il capte votre voix. Votre voix ne sera pas amplifiée, mais votre présentation sera toutefois enregistrée mot à mot.

Les commissaires peuvent intervenir à n'importe quel moment au cours de votre présentation et vous poser des questions. Si vous avez des questions à nous poser, vous pouvez certainement le faire au cours de vos propos, mais à moins que vous nous laissiez du temps entre votre conclusion et vos 15 minutes, nous n'y répondrons pas immédiatement. Nous les prendrons simplement en délibération.

Je devrai appliquer le principe de la pertinence. Il y a un certain nombre de sujets que les gens

voudraient aborder, mais qui ne sont pas reliés à notre tâche aujourd'hui ; nous devons donc nous en tenir à notre tâche. Les présentateurs peuvent – oh, excusez-moi. Nous vous préviendrons lorsqu'il ne vous restera que trois minutes. la secrétaire vous montrera un bout de papier. S'il vous plaît, ne soyez pas offensés. C'est tout simplement pour vous montrer qu'il ne vous reste que trois minutes.

Nous ne pouvons pas accepter de soumissions ou de questions de l'auditoire. Je crois que nous avons cinq présentateurs à l'horaire aujourd'hui, dont le premier est monsieur Myron Thompson.

Monsieur Thompson, si vous pouviez prendre la parole, s'il vous plaît.

M. MYRON THOMPSON : Si je pouvais distribuer ces cartes proposées...

Bonjour ; c'est un plaisir d'être ici, et j'apprécie l'occasion de discuter de la situation avec vous en termes des changements de limites qui sont proposés et de ce que nous avons à suggérer à cet effet et qui, à notre avis, améliorerait la présentation de la Commission.

La première chose que j'aimerais faire, c'est de présenter Blake Richards qui m'accompagne aujourd'hui. Il se peut que j'aie recours à lui pendant ma présentation pour des détails supplémentaires puisqu'il travaille régulièrement sur ceci. Blake, qui est assis sur cette chaise, est mon adjoint exécutif. Lève ta main pour qu'ils sachent qui tu es.

Cette suggestion proposée est fondée sur une décision prise par cinq représentants parlementaires et leurs organismes de circonscription qui se sont réunis à Red Deer il y a quelque temps de cela, après la parution de vos suggestions. Il s'agissait des membres de Yellowhead, de Wetaskiwin, de Red Deer, de Crowfoot et de Wildrose, telle que nous la connaissons présentement.

Nous avons conjointement élaboré quelque chose qui, nous croyons, pourrait mettre l'accent sur un principe à garder en tête, car nous estimons qu'il s'agit d'un principe important sur lequel la Commission devrait se baser dans sa prise de décision, et cela c'est la communauté d'intérêts des

diverses communautés qui pourraient subir les répercussions de tous les changements qui pourraient être proposés.

La première chose que je voudrais mentionner par rapport au nom de la circonscription Banff-Cochrane, c'est que la majorité des gens que nous avons consultés estime que le nom suggéré présente fortement la circonscription comme étant orientée vers le parc, tandis que cela n'est pas du tout le cas. Un énorme pourcentage, ou une grande partie, de l'industrie qui est représentée dans cette circonscription, c'est l'agriculture, et conjointement, l'industrie énergétique.

Bien sûr, Banff est certainement une partie majeure de notre circonscription. Il s'agit d'un parc qui est très bien connu partout au pays, mais nous estimons que le nom veut simplement dire – qu'il est relié aux parcs et avec tout ce que cela comporte, mais nous aimerions garder le nom de Wildrose. Il a de nombreuses gens qui voudraient que cela soit ainsi.

Au niveau des limites, les suggestions que nous avons inscrites sur les cartes que je vous ai présentées sont vraiment minimales, à notre avis, si on les compare à ce que la Commission a présenté – minime dans le sens que les lignes ne changent pas beaucoup, mais que cela prolonge dans certaines régions, dans le but de maintenir les intérêts communs en tant que facteur clé ou principe clé dans le processus décisionnel.

Je me demandais si je pouvais m'approcher de cette – je m'éloignerais du micro, mais –

MME KHULLAR : Il y a un pointeur, un pointeur électronique.

LE PRÉSIDENT : Oh, il y a un pointeur électronique.

M. MYRON THOMPSON : Oh, je ne sais pas, je suis assez vieux. Pensez-vous que j'arriverai à me servir de ceci ?

LE PRÉSIDENT : En fait, c'est plutôt agréable.

M. MYRON THOMPSON : D'accord. J'aimerais aborder la région du Nord en premier lieu, là où – sur la Proposition de la Commission, cela comprend le district de Rocky Mountain House et cette région en particulier vers Red Deer, qui appartient présentement à cette circonscription-ci en particulier.

Nous sommes d'avis que lorsque nous maintenons des intérêts communs en place, que le corridor de Rocky Mountain House jusqu'à Red Deer a eu de forts intérêts communs au fil des ans, et je crois que les gens dans cette région vous ont indiqué, si non déjà lors de la réunion de Drumheller, que cela n'est pas, en effet, un choix qu'ils aiment particulièrement.

LE PRÉSIDENT : Non, ils veulent rester dans [la circonscription de] Red Deer.

M. MYRON THOMPSON : Ils veulent rester dans Red Deer. Bien sûr, Caroline, qui est présentement dans Red Deer – je ne peux pas la trouver là, mais – je crois que c'est Sundre ici, su je ne me trompe pas. Est-ce cela ? Non.

MME KHULLAR : Je crois que ce marqueur, que vous montrez justement Caroline –

M. MYRON THOMPSON : D'accord. Caroline, bien sûr, serait, selon votre Proposition, amenée à faire partie de la circonscription proposée de Banff-Cochrane, et, bien sûr, cela est – cela a un peu plus de sens parce que Cochrane – ou Caroline et Sundre ont beaucoup d'intérêts communs, y compris un journal local, des services d'hôpitaux, un certain nombre de choses, alors elles peuvent très bien s'inscrire dans ce scénario.

Le plus important problème, à notre avis, avec cette proposition, c'est la division basée sur la route 2. Je crois que ceci est – nous voilà – la circonscription de Banff-Cochrane qui serait développée le serait à cause de la ligne de démarcation telle que suggérée par la route 2. Le plus grand problème qu'ont les gens partout dans cette région, le long de la route 2, c'est qu'il y a des communautés qui traitent directement avec les municipalités le long de la route 2. La communauté d'intérêts commence plutôt en s'approchant du district de Three Hills et

Drumheller, environ à ce point-ci, et ceci, bien sûr, c'est où se trouve notre suggestion, est représenté sur la carte que je vous ai donnée.

LE PRÉSIDENT : Aux environs de la route 21 ?

M. MYRON THOMPSON : Pas la route 21, mais à environ – quelle est la route, Blake ?

M. BLAKE RICHARDS : La route secondaire 791.

M. MYRON THOMPSON : 791. La secondaire 791.

LE PRÉSIDENT : Cela devrait être la limite est de votre circonscription ?

M. MYRON THOMPSON : C'est notre suggestion. Surtout parce que, tel que vous pouvez le voir, la ville d'Olds est tout juste sortie de la circonscription. Bien que nous ayons beaucoup de communauté d'intérêts dans cette région avec la ville d'Olds, et à l'est également, et puis en poursuivant le long du chemin de la route 2, traversant Didsbury, Carstairs, Crossfield, jusque dans le district d'Airdrie, toutes ces personnes dans cette région en particulier, ici, seraient enlevées du facteur de communauté d'intérêts en conjonction avec ces villes le long de la même limite.

La route 2 met simplement certaines communautés, villes, dans la circonscription de Banff-Cochrane, tandis qu'elle enlève complètement les communautés qui ont recours aux dites villes pour leurs services, dans la région est ; elle les en retranche complètement, de sorte à perdre le facteur de communauté d'intérêts. Reconnaisant, bien sûr, qu'à cause de la taille actuelle de Wildrose, il va falloir faire des changements. Et ce qui va devoir – quelque chose devra en être retiré. Nous sommes certainement d'accord avec – comme vous pouvez le constater à partir de notre carte – en la déplaçant jusqu'à la 791 – nous estimons que les régions à l'est de la 791 cadrent très bien avec le district de Drumheller, y compris Strathmore, qui en est un grand centre ; et plusieurs des communautés dans ce district, Lyndon et Acme, par exemple, le long de ces limites composent très bien avec la région de Drumheller et de Three Hills.

Alors, bien que nous n'aimions pas les perdre parce qu'ils ont été des gens avec qui nous avons bien travaillé, nous comprenons que quelque chose doit se passer.

Nous croyons aussi que le district en bas, vers Calgary, en bas dans cette région-ci, comme vous pouvez le voir à partir de notre carte ; nous avons remonté la ligne de démarcation jusqu'à – qu'est-ce que c'est que cela ?

LE PRÉSIDENT : Vous êtes presque rendu à Balzac au sud.

M. MYRON THOMPSON : En se dirigeant vers le sud, nous sommes à – quelle est cette ligne de démarcation là, Blake, à l'extrémité sud ?

M. BLAKE RICHARDS : C'est également une route secondaire ; j'essaie simplement de me rappeler –

MME KHULLAR : 564.

M. BLAKE RICHARDS : 564.

M. MYRON THOMPSON : 564 – cela équarrit un peu ce district en particulier. Suite à une recherche exhaustive, tout en tenant compte que la population est un facteur, nous avons conclu que notre suggestion serait de l'ordre de 103 à 104 000. Est-ce que c'est correct ?

Cela voudrait dire que la ville de Chestermere, ou la ville de Chestermere et quelques-unes des régions plus au sud de – qui sont présentement dans Wildrose, seraient retirées de la circonscription de Wildrose ou de la circonscription de Banff-Cochrane, de sorte à éliminer une partie importante de l'expansion de la population tout en conservant les intérêts communs dans les régions où ils se trouvent, là où cela n'aurait essentiellement pas de répercussions.

Un autre facteur majeur dans cette proposition en particulier, que nous vous avons donnée, c'est de garder le comté, tout le comté de Mountain View, qui est le comté clé de toute la circonscription. Il demeure dans – complètement intact en l'amenant jusqu'à la route 791, et je crois que vous recevrez une représentation de la part du comté qui estime que cela constituait vraiment un important facteur dans cette prise de décision.

Je crois que vous aviez affiché une carte des comtés tout à l'heure ? Comme vous pouvez le constater, en longeant la route 2, cela coupe littéralement le comté de Mountain View en deux droit au centre. Le comté de Mountain View – cette région-ci, je crois – mais je pense que vous reconnaissez probablement cela, que cela divise le comté de Mountain View complètement au milieu, créant en même temps énormément de perte d'intérêt commun puisque tout le comté constitue certainement un comté très compact dans le sens du facteur de la communauté d'intérêts.

Tous les députés et les organismes qui ont participé à l'élaboration de ces propositions partagent la même croyance, à savoir que ce que nous vous avons présenté est une excellente façon d'agir, n'exigeant que des changements minimes à vos suggestions, tout en gardant intact le facteur de la population et que cela a l'approbation de plusieurs des résidents, particulièrement les résidents ruraux qui pourraient en être le plus affectés.

Airdrie demeurerait dans la circonscription à titre de la plus grande ville. C'est la ville d'Airdrie qui en occupe la fonction principale. Bien qu'il y ait de nombreuses personnes qui font la navette entre Airdrie et Calgary, Airdrie dessert un grand nombre de districts ruraux, à la fois à l'est, à l'ouest et au nord de cette ville. Et je suis convaincu que leur présentation indiquera qu'ils veulent également maintenir ces communautés d'intérêts en place.

Y a-t-il autre chose, Blake, que – je crois que cela couvre à peu près notre position, et nous espérons que la Commission en tiendra sérieusement compte puisque je j'estime qu'elles [nos propositions] sont minimes par rapport à ce que vous avez présenté au début, mais nous devons dire à nouveau que ce que nous estimons être le pire des scénarios ce serait d'utiliser la route 2 en

tant que ligne de démarcation, car cela créera beaucoup de problèmes pour bien des gens tout le long du corridor en entier.

Merci pour votre temps, et j'apprécie d'avoir eu l'occasion d'être ici. J'anticipe avec plaisir de rencontrer les membres du Comité lorsque nous serons à Ottawa un peu plus tard.

LE PRÉSIDENT : Oui, merci, Monsieur Thompson. Si vous pouviez demeurer sur place. Je suis certain que nous avons quelques remarques.

MME KHULLAR : Monsieur Thompson, j'ai alors quelques petites choses. Je vais vous les poser, puis je dirai également tout simplement que nous recevons plusieurs soumissions écrites des gens et nous sommes conscients des inquiétudes par rapport aux communautés le long de la route 2. Comme vous le savez à partir de notre Proposition, nous aussi avons eu beaucoup de fil à retordre avec les communautés longeant la route 2. Nous essayons de reconnaître une communauté d'intérêts ainsi qu'une population équilibrée. Notre experte en géographie a proposé quelque chose avec lequel nous travaillons, tout en essayant de tenir compte de quelques-unes des suggestions que nous avons reçues par écrit, et j'aimerais vos commentaires à ce sujet ; mais avant de traiter de cette question, j'ai tout simplement deux questions à vous poser.

La première, par rapport à la limite est de la route 791 – vous avez mentionné que l'on devrait tenir compte de tout le comté de Rockyview, et si je comprends bien, la route 791 est tout juste en bas de la limite du comté, et je voulais simplement m'assurer de bien comprendre –

M. MYRON THOMPSON : Le comté de Mountain View ?

MME KHULLAR : Oui. Je voulais simplement tirer cela au clair.

M. MYRON THOMPSON : Je crois qu'il y a un – est-ce que nous excluons une petite partie du comté de la circonscription en longeant la 791 ? Je ne crois pas que ce soit bien grand. Mais –

MME KHULLAR : D'accord. Je voulais simplement que cela soit clair dans ma tête : la limite proposée est la 791 et non la limite du comté ?

M. MYRON THOMPSON : Oui.

MME KHULLAR : D'accord. La deuxième question que j'ai à vous poser, c'est que vos suggestions au sujet de Rocky Mountain House et votre commentaire disant que votre proposition est basée sur des représentations et des consultations auprès de cinq députés me fascinent. L'une des choses auxquelles nous avons pensé – nous ne pensons pas pouvoir remettre Rocky Mountain House dans [la circonscription de] Red Deer à nouveau, mais nous avons étudié la possibilité de la mettre dans Wetaskiwin également, mais nous n'avons pas vraiment fait de sondage à cet effet auprès des gens de Rocky Mountain House, et j'ai remarqué que c'est justement l'une de vos suggestions, et je me demande si vous savez du tout si les gens de Rocky Mountain House estimerait qu'il s'agit d'une proposition acceptable à leurs yeux, de faire partie de la circonscription de Wetaskiwin ?

M. MYRON THOMPSON : Je pense que, je pense que vous trouverez que si vous retirez Rocky Mountain House de la circonscription de Red Deer qu'il va y avoir tout un groupe de personnes fâchées.

MME KHULLAR : Peu importe où on les place ?

M. MYRON THOMPSON : Peu importe que cela soit au nord ou au sud. Je crois très fortement que c'est ce qui arriverait.

LE PRÉSIDENT : Bien, la limite que vous nous suggérez semble englober Rocky, n'est-ce pas ? Ou est-ce qu'elle passe directement à travers ? Je suis désolé, mais je ne peux pas le dire à partir de votre carte.

M. MYRON THOMPSON : Non, c'est – Rocky Mountain House se trouverait tout juste à l'extérieur de la circonscription et demeurerait dans Red Deer.

LE PRÉSIDENT : Oh, je vois. Oui.

MME KHULLAR : Je vois. Deerborn. Ce qui se trouve à l'écran présentement, c'est une proposition sur laquelle nous sommes en train de travailler ; comme je l'ai dit, nous avons reçu des soumissions écrites, et notre limite est est –

MME MATHEWS : Range Road 290.

MME KHULLAR : Range Road 290. La route 791, c'est un petit peu plus loin. Je me demande tout simplement si cela atteint le but de remettre Olds dans la circonscription avec Didsbury et Carstairs. Je me demande simplement si vous avez des commentaires là-dessus ; c'est la proposition là-haut.

M. MYRON THOMPSON : Je ne crois pas que la ligne de la 791 devrait du tout être déplacée plus à l'ouest. Je préférerais plutôt que cela soit déplacé un mille ou deux à l'est. C'est mon point de vue personnel, mais je suis sûr que d'autres, en particulier le comté de Mountain View, auraient quelque chose à dire à ce sujet.

LE PRÉSIDENT : Monsieur Thompson, vous comprenez, bien sûr, que notre problème en est un de population. La région à l'ouest de Calgary connaît une forte croissance et si nous ne sommes pas prudents, si nous établissons la population de la circonscription au niveau du quota, ou tout près du quota, elle sera sans aucun doute bien au-delà du quota avant le prochain recensement et bien des élections d'ici ce temps-là.

Selon le meilleur scénario, nous établirions la population de la circonscription quelque peu en deçà de 106 000 ; il s'en suit donc que le plus à l'est nous déplaçons la limite, plus nous allons englober de population dès maintenant ; c'est donc ce contre quoi nous nous mettons en garde. Mais nous reconnaissons pleinement le désir des gens qui habitent le long du corridor de la route 2 entre Calgary et Red Deer – entre Calgary et Bowden, mettons, d'être réunis en une seule circonscription, quelle qu'elle soit, et je crois qu'ils préfèrent probablement la direction ouest.

Alors, c'est cela notre problème, celui avec lequel nous sommes aux prises, et nous verrons ce que nous pouvons proposer, mais notre marge de manoeuvre est plutôt mince du côté est.

M. MYRON THOMPSON : Je comprends cela. Toutefois, je crois que le facteur d'expansion, la possibilité de croissance en direction est, n'est pas si grand que cela parce qu'il s'agit d'un important district agricole partout le long de ce corridor et je ne crois pas que vous trouverez que l'expansion soit un si grand problème que cela.

LE PRÉSIDENT : Je le sais, mais cette population, nous devons l'absorber tout de suite, Monsieur. Cela m'inquiète. Je suis d'accord que cela ne va probablement pas changer de beaucoup, mais c'était notre préoccupation.

M. MYRON THOMPSON : Et, bien sûr, notre première inquiétude, c'est le prolongement de la ville de Calgary qui occasionne une très grande augmentation de la population à la Wildrose – présentement, la circonscription de Wildrose. Je crois que nous sommes rendus à environ 180 000 ou 160 000, quelque chose comme ça.

LE PRÉSIDENT : Oui, et à ce sujet, nous remarquons que votre limite sud comprendrait Balzac, et nous avons entendu dire que Calgary se propose d'annexer le terrain jusqu'à Balzac, y compris Balzac. Nous ne voulons donc pas nous aventurer trop au sud d'Airdrie. Jusqu'à un certain point, vous savez, nous devons prévoir l'avenir. Nous avons besoin de preuves sur lesquelles nous appuyer. Nous ne pouvons tout simplement pas agir en devinant ou autre chose du genre, mais nous essayons de réunir ces preuves afin d'être aussi certains que possible au sujet de ce qui va se passer.

M. MYRON THOMPSON : Bien, je crois comprendre aussi que la ville de – ou la ville de Chestermere pourrait aussi être annexée ainsi que d'autres communautés en périphérie de la ville à l'heure actuelle, telles – comme, je ne sais pas d'où ces gens vont venir, mais je sais qu'ils s'en viennent – les maisons poussent comme des champignons.

LE PRÉSIDENT : Oui. Et en parlant de Red Deer, nous avons eu une réunion très animée à Red Deer, et les gens du côté ouest du corridor de la route 11 ont dit très fort leur désir de demeurer dans la circonscription de Red Deer. Mais Red Deer grandit, et grandit et grandit ; donc, à un certain point nécessairement, la circonscription doit se rétrécir et se rétrécir et se rétrécir jusqu'à ce qu'en fin de compte elle en arrive à inclure la ville de Red Deer en tant que circonscription en elle-même. Ce n'est pas le cas présentement, mais cela s'en vient, et ce que nous avons proposé va probablement changer, surtout à l'est de Red Deer parce que la limite, telle que proposée, éliminait bien des gens vivant sur des *acreages* et ainsi de suite de la ville, ce que ces personnes ne voulaient pas du tout. Alors, nous avons entendu des représentations demandant pourquoi ne pas avoir tout le comté de Red Deer, et des choses de ce genre, ce qui fonctionnerait assez bien au niveau de la population, mais qui éliminerait la campagne à l'ouest qui veut demeurer dans Red Deer.

Nous sommes donc aux prises avec cela, et nous devons obtenir les montants exacts de populations. Il y a bien des gens là à l'ouest, vous savez, et nous ne pouvons tout simplement pas inclure tout le monde qui veut en faire partie. En bref, voilà de quoi il s'agit. Nous ferons donc de notre mieux. Merci, Monsieur Thompson, pour votre –

M. MYRON THOMPSON : je crois, pour un dernier commentaire, que j'aimerais souligner, encore une fois, que de prendre la limite de la route 2 et de la déplacer à la 791 n'aurait pas de conséquence majeure sur la population, Monsieur.

LE PRÉSIDENT : Nous allons certainement vérifier cela. Merci.

Monsieur Ed Eggerer, d'Airdrie. Monsieur Eggerer, si je ne prononce pas votre nom correctement, veuillez –

M. ED EGGERER : Non, vous l'avez. Merci beaucoup aux membres de la Commission. Je suis ici en tant que citoyen privé et non pas en tant que directeur du scrutin pour Wild Rose. J'ai eu l'occasion d'administrer certains districts électoraux ; Bow River, dans un premier temps, Bow River, puis Wild Rose lorsque ce district électoral a été créé.

Certaines choses qui me sont venues à l'esprit – je crois que monsieur Thompson a probablement souligné la plupart des choses que j'allais dire, mais je crois que monsieur Thompson parle plus d'un point de vue politique, tandis que je parlerais plutôt d'une perspective administrative au sujet de ce qui se passe une fois qu'un district électoral est créé, des services qui sont fournis aux électeurs et de la façon dont cette limite influencerait sur les électeurs en général.

Ce que je crois que vous avez fait, c'est de créer un district électoral qui ne reflète pas nécessairement tout ce que votre mandat comprend, et cela, je crois bien, c'est d'examiner les modèles historiques d'un district électoral, de préserver l'unité au sein d'individus ayant des intérêts communs et de vous assurer d'une grandeur [de circonscription] qui puisse être gérée.

Une circonscription de taille à pouvoir être gérée, du point de vue d'un district électoral et d'un point de vue administratif, cela c'est strictement une question de main d'œuvre, d'argent, et probablement de la température. Étant donné que nous ne sommes pas un Schedule Three District, nous n'avons pas tous ces problèmes. Mais une grandeur qui se gère – et je sais – qu'il ne s'agit pas vraiment simplement de tracer des lignes autour d'une région en particulier et d'essayer de capter les électeurs ou d'atteindre un certain niveau de population, et pourtant, je crois que c'est ce que vous avez fait. Oui, je crois que les lignes que vous avez tracées autour du district électoral représentent une certaine partie des électeurs ou de la population potentielle au sein de ce district, mais je crois qu'il faut aussi que vous soyez quelque peu flexibles et que vous effectuiez certains changements.

Ce district électoral est assez varié avec le tourisme à l'ouest, les fermes et les communautés agricoles, ainsi que l'expansion urbaine d'Airdrie et de Cochrane et une grande communauté autochtone. Mon point aussi, c'est que la route 2 est un très mauvais exemple d'une délimitation autour d'un district électoral. Cela ne reflète vraiment pas – la région d'Airdrie en particulier, les modèles pour les gens qui sont immédiatement à l'est d'Airdrie et qui sont présentement dans une circonscription où ils ne devraient absolument pas se trouver. Les gens du côté est, tous leurs – leurs enfant vont à l'école là, tous leurs déplacement en voiture se font en direction d'Airdrie lorsqu'il s'agit de commerce – en d'autres mots, c'est presque comme si vous aviez tracé une

ligne dans le salon de quelqu'un en disant que d'un côté de la ligne on doit aller voter ailleurs que de l'autre côté de la rue. C'est un très mauvais exemple de délimitation.

Ma suggestion – monsieur Thompson a suggéré que la 791 soit utilisée. Ma suggestion, ce serait que vous devriez probablement vous rendre à la ligne de concession ; celle-ci comprendrait tout Rockyview.

Et je ne sais pas si vous pouvez afficher cela à l'écran. Je ne sais pas de quelle ligne de concession il s'agirait, mais suivez-la tout simplement en direction nord. Si vous faites cela, je crois qu'elle englobe les modèles, à nouveau, de ces personnes qui se dirigent vers l'ouest plutôt que vers l'est pour leurs échanges. Je crois que cela en est une qui est très importante, surtout dans la région d'Olds. Il n'y a absolument aucune raison de faire le tour d'Olds et de l'inclure dans la circonscription de Drumheller, vraiment aucune. Cela n'a aucun sens.

LE PRÉSIDENT : La 791, ça vous va, toutefois ? C'est à environ –

M. ED EGGERER : La 791, c'est une ligne facile à gérer. Peu importe la ligne que vous utiliseriez. Je veux dire, nous, dans l'Ouest, avons cette merveille des lignes de direction, merveille qu'ils n'ont pas dans l'Est.

LE PRÉSIDENT : Cela laisserait Banff-Cochrane à 7 % ; Drumheller, à -6. Allez-y. désolé, Monsieur.

M. ED EGGERER : Je suis certain qu'il s'agit d'un processus selon lequel vous allez devoir enlever un peu de certains districts électoraux. Je veux dire, lorsque vous examinez ce qui est présentement proposé, vous allez trouver des districts électoraux qui ne s'approchent pas du tout des 103 électeurs – en population, je crois bien. Ce ne sont pas des électeurs.

LE PRÉSIDENT : 106.

M. ED EGGERER : Je veux donc dire que vous allez avoir quelques disparités là de

toute façon, alors – mais je crois que vous devez faire état de cela en termes d'où vous tracez les lignes.

L'autre chose qui est très intéressante en termes de la région telle celle de Rocky Mountain House, c'est que bien des fois, nous créons des districts électoraux où il y a des régions qui sont – et je n'ai rien contre les gens dans Rocky Mountain House – mais, je veux dire, ils vont se trouver très isolés, non seulement en termes du député qui essayera de les représenter, mais aussi en termes de se trouver, tout simplement, dans un recoin éloigné d'un district électoral, n'ayant vraiment rien en commun avec nous, non seulement du point de vue du transport – leur circulation se rend d'est en ouest, plutôt que du nord au sud, et vous vous trouvez – tout à coup, vous êtes très isolés dans un recoin d'un district électoral et vous n'avez vraiment rien en commun avec le reste de ce district.

L'autre chose qui, à mon avis, serait intéressante d'un point de vue administratif, c'est le chevauchement des districts électoraux provinciaux et fédéraux. Je croyais que vous alliez essayer, lorsque cela était possible – et je ne pouvais pas y arriver – je ne sais pas si, encore une fois, d'un point de vue géographique, si vous pouvez faire cela ou non. Le gouvernement fédéral a reçu le mandat d'essayer de le faire à partir de la liste des votants permanents, et de créer un produit vendable – là où il pouvait, bien sûr, vendre leurs listes, non seulement aux districts électoraux provinciaux, mais aussi aux districts électoraux municipaux. Maintenant, je ne sais pas si vous accordez aucune importance à cela.

Finalement, je pense bien, je voudrais aussi parler au sujet du nom. Je me rappelle avoir siégé à une réunion de ce genre lorsque la question du nom a fait surface. Le nom actuel ne reflète certainement pas ce en quoi consiste tout le district électoral. Vous avez éliminé, et vous avez complètement manqué, la plus grande communauté, celle d'Airdrie. Je ne sais pas si cela reflète mieux [la région] si vous dites Airdrie-Banff-Cochrane. Je crois bien que l'on pourrait utiliser un nom en trois parties. Cela se fait certainement dans l'Est. Mais il n'y a absolument aucune raison pour laquelle vous élimineriez le nom de Wild Rose.

Je n'ai vraiment rien d'autre à ajouter à cela, autre que, comme je le dis, je crois qu'il faut que vous soyez très conscients du fait qu'il ne faut pas que vous utilisiez la route numéro 2 en tant que ligne de démarcation. Je crois qu'il faut que vous vous penchiez sur la question de Rocky Mountain House. Il ne s'agit pas d'une région – du point de vue administratif, cela peut se faire. Il n'y a aucun doute que cela éviterait de causer un problème, mais je crois que par souci des gens là-haut, je crois que vous leur donneriez une façon beaucoup plus efficace de voter pour un député qui se trouve beaucoup plus près de leur région en particulier et avec qui ils auraient beaucoup plus en commun.

Et encore une fois, cela refléterait – ce que le nom lui-même représente, je crois que c'est ce qui doit être pris en considération. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

MME KHULLAR : Merci, Monsieur. J'ai une question à vous poser. Nous sommes aux prises avec les variances de population. La façon dont nous interprétons la Loi, c'est que nous devons tenir compte de certains facteurs, mais qu'il est très important que nous essayions de nous rapprocher, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire, du quotient provincial afin de promouvoir une représentation efficace à tous les électeurs en Alberta. Je veux simplement vous soumettre quelque chose afin d'entendre ce que vous dites au sujet des communautés le long de la route 2.

Dans notre Proposition originelle, la raison pour laquelle Olds avait été arrachée, c'était pour essayer d'aider à obtenir une variance de population acceptable à la fois dans Banff-Cochrane et dans Airdrie. Que penseriez-vous du fait de garder ces communautés ensemble - Olds, Didsbury et Carstairs - mais d'exclure Airdrie, et de mettre Airdrie dans Drumheller ? Nous avons pensé que cela était approprié compte tenu des variances en population à respecter – je me demande simplement ce que vous en pensez.

M. ED EGGERER : Cela faisait partie de Bow River à un moment donné, mais je ne pense pas que cela fonctionnerait non plus. Je veux dire, Airdrie n'a absolument rien en commun avec Drumheller. Je veux dire, vous créeriez un genre de district électoral encore plus dénigrant que celui que vous avez – dans certaines régions, ce sont des relations nord/sud, et le long de la route numéro 2, cette relation existe entre Airdrie, Crossfield, Carstairs, Didsbury et Olds. Puis,

cela vient de l'ouest en direction de Sundre, pour des échanges avec Olds, mais il y a plus de communautés le long de la route numéro 2 qui participent aux échanges dans cette région en particulier, et aussi des gens qui font des échanges à l'est d'Airdrie – Beiseker, Irricana, toutes ces régions ont beaucoup plus en commun avec Airdrie qu'elles n'en auront jamais avec Olds. Elles ne se rendent tout simplement pas dans cette direction. Je veux dire que je crois que ce serait une grande injustice si vous disiez que vous alliez éliminer cette région en particulier. Je sais que vous êtes parfois contraints à entourer certaines populations de lignes, et je crois bien que tant que nous aurons la représentation selon la population, cela devra se produire quelque part.

MME KHULLAR : Il faut que nous tracions la ligne quelque part, Monsieur. Nous essayons de trouver où cela doit se faire.

M. ED EGGERER : Je comprends cela, mais cela n'a tout simplement aucun sens et j'estime que le bon sens devrait prévaloir quelque part.

MME KHULLAR : Je voulais simplement savoir ce que vous en pensiez.

LE PRÉSIDENT : Je crois que vous prêcher quasiment aux convertis.

M. ED EGGERER : Je crois bien que oui, parce que, je veux dire, la plupart des autres personnes vous en parleront probablement un peu plus passionnément de leur propre communauté lorsque leur tour viendra, mais je pense que de façon générale –

LE PRÉSIDENT : Nous avons toujours reconnu l'existence de la communauté d'intérêts dans les villes le long de la route 2. C'est simplement une question de trouver comment y arriver, comment la préserver tout en respectant le facteur d'un montant juste offrant l'égalité du vote.

M. ED EGGERER : D'un point de vue administratif, comme je l'ai dit, ce n'est pas un problème.

M. BARRY : Vous n'avez pas mentionné la limite sud de Banff-Cochrane. Est-ce que la route secondaire 564 fonctionne bien d'un point de vue administratif ?

M. ED EGGERER : Oui, oui, ça va bien. Si vous examinez MacLeod et Wild Rose, la route numéro 1 était une bonne limite. N'importe où, vous arriviez au dessus de la ville de Calgary ; je pense que la limite de la ville de Calgary était notre limite sud et cela se prolongeait à quelques milles juste au sud de Balzac. Peu importe où vous choisiriez de traverser cette limite sud, cela irait. Je n'y vois aucun problème.

M. BARRY : Je pense bien qu'il faudra qu'on se renseigne au sujet de l'échéancier pour l'annexion par Calgary également.

M. ED EGGERER : Bien, dans le meilleur des cas, je pense bien que ce sera dans quatre ans, pourvu qu'ils puissent s'entendre. Je veux dire, Airdrie vient tout juste de passer à travers une annexion avec le district municipal, et cela a pris presque trois ans, alors – et nous en sommes probablement encore à 6 mois de cela. Je crois que Crossfield a entamé le processus, n'est-ce pas ?

LE PRÉSIDENT : Juste une dernière remarque, Monsieur Eggerer. Au sujet de la création de limites contiguës à d'autres limites municipales ou provinciales, il y a toujours le fait qu'il y a 83 circonscriptions provinciales plutôt que nos 28. Il y a plus de 60 comtés et de districts municipaux ; il s'en suit donc que nous ne pouvons pas faire cela. C'est tout simplement impossible. Les limites des districts électoraux fédéraux doivent nécessairement traverser les limites municipales et elles doivent nécessairement traverser les limites provinciales. Je reconnais, toutefois, que les limites provinciales et les limites municipales créent toutes deux des communautés d'intérêts et d'identité bien définies. Alors, nous tenons compte de cela, mais vous comprendrez qu'il est impossible de le faire tout le temps. Merci beaucoup, monsieur, pour votre contribution.

Nous allons aller de l'avant – Madame la rapporteur, est-ce que ça va ? On peut poursuivre avec monsieur Charlie Van Arnam ?

M. CHARLIE VAN ARNAM : J'ai effectivement dix copies de ma présentation, y compris quelques annexes. Merci.

Bonjour. Merci de cette occasion. Excusez-moi, je m'appelle Charlie Van Arnam. Je suis un conseiller élu dans le comté de Mountain View. J'avais pensé utiliser des rétroprojections, mais vos cartes sont bien meilleures que les miennes ; donc, si je le peux, je vais me servir des vôtres.

Le comté de Mountain View est une région à environ 20 milles au nord de la route 22, ici, directement au nord de nous, et qui couvre environ 1 500 milles carrés et [qui comprend] 12 000 votants. Il comprend cinq municipalités urbaines, celles-ci étant : Sundre, Olds, Didsbury, Carstairs et le village de Cremona.

Lors de ses réunions de conseil des mois d'août et de Septembre 2002, le comté de Mountain View a discuté du remaniement des limites électorales fédérales et les effets que cela aura sur le comté de Mountain View. Le Conseil a aussi passé en revue les limites de la circonscription actuelle de Wild Rose et des circonscriptions proposées de Banff-Cochrane et de Drumheller telles qu'élaborées par la commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales. De plus, nous avons étudié quelques-unes des révisions suggérées par les représentants parlementaires de la région centrale de l'Alberta.

Nous comprenons que la Commission suit certains critères en établissant ces limites. Nous aimerions suggérer que les principes clés suivants, tirés de ces critères, devraient être utilisés pour établir des limites révisées et ceux-ci étant, premièrement, que les limites devraient être établies en accordant la priorité aux intérêts communs, aux zones d'échanges et aux routes empruntées plutôt que de vous en tenir strictement au quotient de la population ; et, deuxièmement, que les limites devraient être ajustées en se rappelant la taille géographique et une population proportionnée.

Premièrement, pour parler des circonscriptions proposées de Banff-Cochrane et de Drumheller. La Proposition de la Commission met effectivement la partie ouest du comté de Mountain View,

c'est-à-dire la région au nord et à l'ouest de la ville de Sundre, dans la circonscription de Banff-Cochrane plutôt que dans celle de Red Deer où elle est présentement placée. Cet ajustement regrouperait les résidents au nord et à l'ouest de la ville de Sundre dans la même circonscription où ils font la plupart de leurs affaires, ceci étant, bien sûr, la ville de Sundre. Et nous estimons que ceci est une amélioration de la situation actuelle.

Notre principale inquiétude, toutefois, par rapport à la proposition de Banff-Cochrane et de Drumheller, c'est que cela place Olds dans la circonscription de Drumheller, et Didsbury et Carstairs dans la circonscription de Banff-Cochrane. Nous estimons que les trois communautés et les résidents de la région du comté devraient se trouver dans la même circonscription à cause du fait qu'ils sont tous situés le long du corridor de la route 2 et du fait que les résidents font surtout affaire dans un axe nord/sud et non pas vers l'est. Ceci nous a été très fortement confirmé lorsque la province de l'Alberta a créé la Regional Health Authority No. 5. Cette autorité en matière de santé englobe Didsbury, Carstairs et Crossfield et les régions à l'ouest avec la région de Drumheller, et ces limites ont créé des difficultés et semé la confusion parmi les résidents le long du corridor de la route 2.

Quant à nos recommandations, le Conseil de Mountain View a approuvé les recommandations suivantes à l'unanimité lors de sa réunion du 25 septembre 2002 : Par rapport au remaniement des limites, nous recommandons que les communautés et les résidents de la région devraient demeurer dans la même circonscription.

Notre deuxième recommandation, c'est que la ville d'Olds et la population rurale qui y est associée devraient demeurer dans la circonscription de Wild Rose à cause du corridor de la route 2 et des centres urbains avoisinants.

Troisièmement, en se basant sur le principe des intérêts communs et des zones d'échanges, nous estimons que Rocky Mountain House devrait demeurer dans la circonscription de Red Deer.

Quatrièmement, nous estimons que les résidents au nord et à l'ouest de Sundre devraient être inclus dans la circonscription de Wild Rose parce que la ville de Sundre est leur premier lieu d'affaire.

Et cinquièmement, que l'on devrait songer à déménager – ou pourrait songer, je crois bien, à déplacer la limite sud plus au nord si la population le justifie, et ceci pourrait permettre de déplacer la limite est de la circonscription proposée aussi loin à l'est que la 791 ou, peut-être même jusqu'à la limite est du comté de Mountain View.

Par rapport au nom, le Conseil est unanimement en faveur de garder le nom de Wild Rose. Banff-Cochrane, ou telle que suggérée, Banff-Cochrane-Airdrie sont tous évidemment des grands centres, mais sont tous sur la limite sud de la circonscription, tandis que puisque Wild Rose (l'aubépine ou la rose sauvage) est notre emblème provincial et que [cette fleur] pousse abondamment partout dans la région, nous estimons que c'est un nom très approprié pour la région.

Le Conseil de Mountain View a élaboré ses recommandations après une révision des limites remaniées préparée par les représentants parlementaires du centre de l'Alberta ; celle-ci est jointe en tant qu'annexe D, sous forme de carte ainsi que dans une description légale des terres. Nous avons estimé que leur proposition traitait des principes clés de la meilleure façon possible. Le seul changement que nous suggérerions à leur proposition, ce serait peut-être de déplacer la limite est un peu plus à l'est, de sorte à inclure tout le comté de Mountain View dans une seule circonscription.

Nous reconnaissons qu'il n'est pas facile de remanier des limites et que, quoi que vous décidiez, il sera impossible d'obtenir que tous les résidents ou les parties concernées soient d'accord avec le résultat final. Ceci étant dit, nous vous demandons d'étudier nos recommandations attentivement parce que nous croyons qu'elles rencontrent les critères et les principes d'intérêts communs, de zones d'échanges, de routes de circulation tout en maintenant la population et la région géographique de taille à pouvoir être gérée.

Ce matin, j'ai reçu – quoique je n'en aie pas de copies pour vous – une lettre du village de Cremona, qui est dans la région que je représente, une lettre d'appui en faveur de la position du comté de Mountain View.

À ce moment-ci, je voudrais vous remercier d'avoir eu la possibilité de faire cette présentation.
Merci.

MME KHULLAR : Merci beaucoup, Monsieur. Simplement quelques questions à votre intention. La cinquième suggestion ou recommandation approuvée par le Conseil de votre comté suggère ou stipule que l'on devrait songer à déplacer la limite sud plus au nord si la population le justifie. Je me demande si vous pourriez en dire un peu plus à cet effet et combien loin la limite nord et sud peut s'étendre.

M. CHARLIE VAN ARNAM : Au moment où le comté a étudié cette possibilité, nous n'avions pas en mains les populations qui – ni l'ordinateur avec lequel vous jouez ici. Nous n'avions donc rien en tête. Je comprends que nous devons déplacer ces limites afin d'accommoder certaines populations. Je crois que c'est – pour nous, qu'il est beaucoup plus important que la ville d'Olds et cette région puissent faire partie de la circonscription. Lorsque plusieurs de nos gens discutent entre eux, ils discutent d'Olds, de Didsbury et de Carstairs. C'est comme si il s'agissait d'un seul mot. Nous estimons donc qu'il est assez important de la déplacer jusqu'à la 791. Certaines des autres régions – je veux dire, nous sommes le comté de Mountain View. Je pense bien que nous ne voulons pas faire de suggestions au nom d'autres régions.

MME KHULLAR : L'autre question que j'ai, c'est par rapport à notre Proposition suggérée qui a été affichée à l'écran un petit peu plus tôt. Nous avons une limite est au chemin de concession – je n'arrive pas à me rappeler lequel c'est – 290, ce qui n'est pas aussi loin à l'est que 791. Est-ce que cela suffirait pour englober certaines de ces, suffirait pour englober les *acreages* ou la communauté à l'est de la région d'Olds, les gens qui travaillent et qui vont à l'école à Olds, et ce genre de choses ?

M. CHARLIE VAN ARNAM : C'est certainement mieux que la limite proposée présentement. 791 – dans une région rurale, les routes secondaires constituent des limites plus faciles à reconnaître et nous préfererions donc 791, mais tout déplacement vers l'est – plus à l'est vous rendez, plus il est probable, je pense bien, que les résidents font affaire avec Lyndon, Acme,

Three Hills et la région à l'est. Mais surtout, ces personnes, jusqu'à ce que vous soyez assez loin à l'est, de font pas affaire avec Drumheller. Elles ne le font tout simplement pas. Cette proposition est certainement une amélioration, mais nous nous en tiendrions à notre recommandation de la 791.

MME KHULLAR : Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Monsieur Van Arnam, merci beaucoup pour votre présentation. C'est du très bon travail. C'est bref et très bien présenté et cela nous sera d'une grande utilité.

M. CHARLIE VAN ARNAM : Merci.

LE PRÉSIDENT : Nous en avons trois autres. Que diriez-vous d'une courte pause ?
(AJOURNEMENT)

LE PRÉSIDENT : Madame Tennant, si vous vouliez bien nous faire votre présentation.

MME JO TENNANT : Merci de l'invitation et de cette occasion de prendre la parole. J'aimerais aussi remercier la Commission pour tout son travail, et je sais qu'il s'agit d'une tâche ardue.

Je suis maire de la ville de Crossfield et nous nous trouvons à peu près là, dans le coin sud. La division au niveau de la route 2 ne fonctionne certainement pas pour la communauté de Crossfield étant donné que le corridor de la route 2 est à moins d'un mille à l'est de notre communauté.

Je vous demanderais donc de repenser à cette limite est, et tel que Myron l'a indiqué, qu'il aimerait que la route secondaire 791 soit la limite est, et la ville de Crossfield et sa communauté appuient cette suggestion.

Si nous examinons la question d'une représentation efficace de notre communauté, je crois que cela comprendrait des choses telles notre district scolaire, certainement notre corridor d'échanges, tout à partir des incendies jusqu'à la plupart de notre région de soins de santé et aussi, bien que Crossfield fasse partie du district municipal de Rockyview, de prolonger la limite jusqu'à la 791, tout ceci engloberait certainement une plus grande partie du district municipal également, et nous permettrait d'avoir un peu plus de nos partenaires d'échanges dans la même circonscription. La ligne naturelle de démarcation communautaire est certainement plus à l'est que la route numéro 2, et cela comprend la région de loisirs et pas mal tout ce qui a à voir avec la communauté locale – encore une fois, pour réitérer, que ce soient les écoles ou les régions de soins de santé ou le district municipal.

Aussi, tel que nous l'avions indiqué préalablement, les populations à l'est ne sont pas très étendues, alors Crossfield espère que cela n'enfreindrait pas le critère de la population lors de la nouvelle délimitation.

Pour conclure, je crois bien, comme plusieurs autres personnes qui ont pris la parole l'ont indiqué, le nom de Banff-Cochrane – bien que nous ne nous attendions pas à ce que vous incluiez le nom de Crossfield là-dedans – nous estimons que la circonscription telle qu'elle est présentement ou telle qu'elle aura été changée, comprendra beaucoup plus que ce que le nom de Banff-Cochrane indique, et nous vous demanderions donc de songer à garder le nom de Wild Rose.

Je pense bien que c'est toute la représentation ou tous les commentaires que j'aimerais faire en ce moment, mais au nom de la communauté de Crossfield et la route 2 étant à moins d'un mille à l'est de nous, nous vous demanderions certainement de prolonger [la limite] jusqu'à la 791.
Merci.

MME KHULLAR : Je n'ai qu'une seule question, Madame Tennant. Je me demande ce que vous penseriez de prolonger la limite vers l'est jusqu'au chemin de concession 250. Est-ce que cela englobe – je comprends que vous vouliez vous rendre jusqu'à la 791, mais que penseriez-vous de notre décision de nous rendre jusqu'à la 250 – ou 290, désolée ?

MME JO TENNANT : Encore une fois, tel que je l'ai indiqué, je crois que nous aimerions que ce soit la 791, mais, vous savez, plus à l'est, certainement – certainement au-delà de la route numéro 2 ; nous vous demanderions certainement cela.

MME KHULLAR : Cela engloberait les gens immédiatement à l'est, là ?

MME JO TENNANT : Certainement. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Madame Tennant. Vous avez certainement mis l'accent sur un point de vue que nous avons entendu à plusieurs reprises. Merci infiniment.

Monsieur Wayne Gent ?

M. WAYNE GENT : Monsieur le juge et autres membres, je voudrais vous remercier de cette occasion.

Permettez-moi premièrement de vous offrir la disculpabilisation que dans l'Armée, le fait de me faire passer pour quelqu'un d'autre m'aurait mérité d'être descendu d'une balle, mais je ne suis pas le maire de Cochrane, bien que j'aimerais bien toucher sa rémunération. Je suis le maire de Sundre, qui a déjà été mentionnée ici aujourd'hui.

Nous formons une petite communauté de 2 500, et au fil des 15 dernières années, ceci constitue ma troisième expérience avec les démarcations des limites – non pas fédérales, deux fois provinciales et lorsqu'Ed a suggéré que nous suivions les limites provinciales, je suis presque tombé mort dans ma chaise, et je vais vous expliquer pourquoi – ou du moins l'a-t-il mentionné.

Il y a environ 15 ans, j'ai participé avec la province à la division de quelques municipalités et cela fut tracé, la ligne, directement au beau milieu d'un village. Donc, suite à environ neuf mois de querelles acrimonieuses, nous avons pu la remettre, du moins à une distance raisonnable de sorte à ne pas diviser les communautés. Cette année en particulier, lors de notre AUMA, qui est

l'organisme représentant tous les centres municipaux de la province, le maire Dale Barr, de Rimby, était presque en larmes parce qu'il venait d'apprendre que la province avait refait son système de limites et que son représentant provincial était un membre senior du Cabinet et qu'il avait été leur représentant depuis plus de 20 ans – la province l'avait pris et l'avait déplacé dans une autre direction et avait divisé la ville de Rimby en deux faisant en sorte qu'ils ont maintenant deux députés provinciaux.

Alors je voudrais féliciter cette Commission, au moins pour avoir cette occasion de faire des suggestions ou au moins de participer. Lors de mon expérience ces deux autres fois – et j'apprécie le fait que je vois de la compréhension au sein de votre groupe, de la considération, et cela est encourageant.

Nous sommes une petite ville, et présentement, à quatre milles à l'est de nous, il y a deux petites communautés : McDougal Flats et Bearberry, qui ont une population négligeable, mais elles sont, ironiquement, dans la circonscription de Red Deer. Alors, lorsque notre député, Myron, tient une assemblée publique, ils se rendent à notre ville, tout naturellement, parce que c'est dans leur intérêt de se trouver au sein de nos limites. Lorsque vous avez tracé la ligne à travers Olds, vous avez encore une fois coupé son artère sociale et économique. Olds, Sundre, Didsbury, Carstairs et Cremona travaillent ensemble aux niveaux des services ambulanciers, des services d'incendie et d'autres services que nous offrons – les résidences pour personnes âgées.

Si vous en éliminez une, la seule chose que je vous demanderais, c'est d'ajouter une clause conditionnelle assurant que puisqu'elle est dans la circonscription voisine, nous pouvons, en tant que groupe, obtenir deux subventions fédérales plutôt qu'une. Le cas échéant, j'aimerais que vous teniez compte du fait que la région commerciale de cette région est composée d'Olds, de Sundre, de Didsbury et de Carstairs. Il s'agit d'une entité viable et fonctionnelle qui est en expansion et à laquelle le comté participe. J'ai donc admiré leur présentation également.

Notre Conseil a unanimement appuyé la présentation de notre représentant parlementaire. Nous estimons que ses suggestions de limites sont pertinentes, bien qu'elles n'ont pas habituellement de répercussions sur nous qu'elles soient la 791 ou n'importe quel autre nombre, à part le fait que

si vous retirez Olds et/ou Didsbury de notre agglomération, vous allez certainement avoir un effet sur les rouages à l'intérieur de notre système.

Alors, sur ce, je ne voudrais pas prendre plus de votre temps afin que nous puissions tous nous en aller, sauf pour souligner, encore une fois, que j'aimerais vous remercier d'avoir eu cette occasion de vous dire nos inquiétudes en espérant que vous prendrez en considération l'élément humain du calcul des nombres. Merci.

MME KHULLAR : J'ai toujours une question ou deux. Vous avez mentionné, au début de vos commentaires, que les deux petites communautés qui faisaient partie de la circonscription de Red Deer et qui se rendaient à vos assemblées publiques à Sundre. Selon les limites que nous proposons –

M. WAYNE GENT : Elles seraient incluses.

MME KHULLAR : Elles font partie de Banff-Cochrane, alors ce problème est réglé.

M. WAYNE GENT : La seule chose que j'aimerais ajouter – et j'aime bien y aller au pif à partir de ce que j'entends au cours des réunions, et notre Conseil ne voit pas Banff-Cochrane d'un bon œil à moins que vous n'y ajoutiez Sundre. Alors, il est possible que nous soyons beaucoup plus en faveur de Wild Rose.

LE PRÉSIDENT : Quelqu'un a suggéré Bow Valley.

M. WAYNE GENT : N'importe quoi sauf l'identification des villes à moins que vous n'ayez un grand joueur, comme Drumheller – dans notre région, Banff-Cochrane peuvent faire partie des ligues majeures dans le Sud, mais nous sommes très loin du Sud - à une heure du Sud. Nos partenaires commerciaux nous sont plus importants que Banff-Cochrane parce que nous avons des relations de travail avec Cochrane, mais nous considérons plutôt Banff et Canmore comme des régions touristiques.

LE PRÉSIDENT : Dites-moi, à titre de question présentant un intérêt, quelle est votre relation avec le Nord, comme Rocky Mountain House –

M. WAYNE GENT : Bien, comme je l'ai dit, nous avons des relations présentement avec Caroline parce que – je pense bien que je peux en prendre le crédit ou en accepter le blâme. La route 22 a été négligée depuis longtemps. La route 2 est l'artère de notre province, comme vous le savez sans aucun doute. Alors, ce que nous essayons de faire c'est d'encourager les touristes, notre as, à s'en servir. Nous l'avons, la numéro 2 ne l'a pas. Nous devrions donc utiliser cette région pour circuler et dans notre fonctionnement. En ce qui concerne Rocky, je suis d'accord avec les présentateurs précédents ; Rocky fonctionne surtout et avant tout presque exclusivement avec Red Deer et une partie au nord de Drayton Valley. C'est comme cela qu'ils organisent leurs systèmes scolaires, mais ils n'ont aucune autre activité, autre que le comté de Clearwater, au nord de Sundre, nous – je ne devrais pas dire cela. Le [ministère] des Forêts essaie d'attirer tous les postes de foresterie à Rocky ; Sundre pourrait alors subir des conséquences dans le domaine de la foresterie et il se peut que nous soyons obligés d'agir ainsi, mais, présentement, je peux avancer l'idée que Rocky et Red Deer sont comme frère et sœur, tandis que nous sommes des cousins éloignés ; ce que vous êtes donc en train de marier dans ce cas-ci, ce sont des cousins éloignés plutôt que des frères et soeurs. Je sais que vous devez composer avec la situation de nombres, mais je crois que vous devez vous rappeler qui sont vos frères et soeurs dans chacune de ces régions, et cela pourrait exiger, du moins on l'espère, de sérieux changements de direction.

LE PRÉSIDENT : Cela se pourrait bien, Monsieur, et nous voulons que tout le monde comprenne que nous ne sommes pas mariés à ces – en donnant suite à votre métaphore familiale – nous non plus ne sommes pas mariés à notre Proposition.

M. WAYNE GENT : J'ai compris cela et cela me fait beaucoup plaisir.

LE PRÉSIDENT : Et nous accueillons certainement l'input de tous. En fait, nous l'avons activement recherché en tenant des audiences publiques partout dans la province, peu importe le nombre de réponses écrites que nous ayons reçues des gens, et suis content que nous

l'ayons fait parce que les gens ont tendance à se présenter de toute façon et de nous dire ce qu'ils pensent, et nous apprenons inévitablement quelque chose par rapport aux activités locales que nous ne connaissions tout simplement pas et que nous ne pouvions pas apprendre en examinant une carte. Alors, nous nous proposons de poursuivre notre périple de découvertes. En effet, nous nous rendons à Wetaskiwin via la route 2A plutôt que la route 2 ; chemin faisant, nous pourrons ainsi savourer un petit peu de la saveur locale des villes les plus touchées.

M. WAYNE GENT : Vous pourriez toujours emprunter la 22. C'est de toute beauté.

LE PRÉSIDENT : J'y suis allé à plusieurs reprises. Merci, Monsieur Gent. Nous avons maintenant Kris Bojda et Terry Peterman.

M. TERRY PETERMAN : Je suis monsieur Peterman. Monsieur Bojda. Ceci est au nom d'Olds. Moi aussi, je suis ici pour représenter la ville d'Olds, ou je devrais dire que je représente la ville d'Olds. Je crois – je m'appelle Terry Peterman, tel que déjà mentionné, je crois bien, et je veux aussi remercier la Commission de cette occasion de pouvoir contribuer à la discussion.

Et nous sommes les derniers à l'horaire des présentateurs aujourd'hui, mais, à mon avis, non pas les moindres. J'estime que la ville d'Olds est la plus touchée par les changements proposés, et nous voulons fortement vous faire connaître notre opinion là-dessus, à savoir que nous préférons – nous appuyons unanimement, en tant que Conseil parlant au nom des citoyens d'Olds, la proposition au sujet des changements de limites faite par les cinq députés de la région. Nous, en tant que Conseil, l'avons examinée et n'avons pas pu en arriver à une meilleure répartition que celle qu'ils avaient proposée, faisant en sorte que nous l'appuyons fortement et nous espérons que vous en tiendrez compte.

Nous partageons le commun – Je crois que presque tout a été dit sur les raisons pour lesquelles nous nous opposons à ceci, mais nos intérêts communs se trouvent avec la région dans laquelle nous nous trouvons. Nous n'avons vraiment rien à faire avec la région à l'est – je ne devais pas dire tout le monde – mais de façon générale, les déplacements et les artères de la communauté se font le long de la route 2 et de la route 27, qui traverse notre communauté en direction ouest vers Sundre, d'où vient mon collègue. Et bien que nous ne soyons pas assez loin à l'ouest pour

appuyer le mariage de frères et soeurs ou de cousins – excusez-moi pour cela – c’est notre artère principale. Notre communauté connaît une croissance importante et nous estimons que cela est dû à l’emplacement géographique de notre ville, qui se trouve directement sur l’artère principale de – l’artère nord/sud, la route 2 ; puis, la route 27 en direction ouest est celle que nous empruntons le plus souvent, bien sûr, en se dirigeant vers le sud sur la route 22 pour rejoindre la route transcanadienne – il y a beaucoup de circulation dans cette région et conséquemment, nos partenaires commerciaux et nos intérêts économiques se trouvent dans cette région.

Comme je l’ai dit, nous appuyons les proposition que les députés de notre région ont préparées, et pour ce qu’il en est du nom, nous allons réitérer ce que a déjà été dit ici aujourd’hui : bien que Banff-Cochrane soient des joueurs importants dans cette circonscription ou circonscription proposée, le comté de Mountain View est également grand, et donc, Wild Rose, à notre avis, englobe effectivement une plus grande région et lui accorde une reconnaissance plus large que simplement Banff-Cochrane. Bien que la question du nom ne nous soit pas d’une grande importance, mais en accentuant que le fait de nous retrancher de cette région-ci – nous formons un peu une famille, nous avons travaillé à plusieurs projets récemment avec le comté de Mountain View et nos villes avoisinantes ; il y a des alliances, trop nombreuses pour en faire le détail, mais nous sommes à ouvrir un grand dialogue et commençons à travailler ensemble mieux que nous ne l’avons fait dans le passé, et de nous retrancher, je crois que ce serait un peu comme amputer un bras ou une jambe à un torse important. Alors, selon moi – j’estime, en terminant, qu’il me semble que nous sommes victimes des changements que vous avez proposés, victimes des nombres à Olds. C’est ce à quoi cela ressemble, vous savez, en ajoutant Rocky, parce qu’ils ont dû être retirés de Red Deer, il me semble que la situation a simplement été examinée afin de dire où pouvons-nous trancher une partie majeure de la population afin de l’en séparer, et, à notre avis, cela ne nous est pas acceptable en tant que communauté. Nous avons l’air d’être la brebis sacrifiée dans toute cette histoire, et nous espérons que vous accorderez beaucoup d’attention à la proposition des changements faite par les cinq représentants parlementaires.

En terminant, la ville d’Olds ne s’oppose définitivement pas au changement, alors nous ne nous opposons pas à ceci afin que les choses restent les mêmes. Je crois qu’au cours des quatre dernières années, notre communauté a démontré qu’elle est prête au changements. Je crois que nous sommes au stade de l’enfance dans le processus de transformation d’une petite ville en un

grand centre ; cela comporte des changements difficiles et il y a eu des luttes, mais j'estime que notre communauté va de l'avant, donc elle ne s'oppose pas au changement pour le simple plaisir de s'y opposer. Selon nous, cela a tout simplement du sens.

Je vais terminer sur cette note en vous remerciant encore une fois de cette occasion.

LE PRÉSIDENT : Combien loin au nord diriez-vous que cette communauté le long de la route 2 – combien loin au nord s'étend-elle ? Se rend-elle à Bowden ? Se rend-elle à Innisfail ?

M. TERRY PETERMAN : Bien, de concert avec Innisfail et Bowden, nous faisons partie d'une commission régionale sur l'eau dans ce domaine et nous travaillons beaucoup ensemble, mais je dirais que beaucoup plus de nos initiatives proviennent de la disposition du comté, du comté de Mountain View. Nous avons Olds, Didsbury, Carstairs, Crossfield et Sundre. En gros, c'est cela notre région. Nous avons effectivement des choses en commun avec le Nord, mais généralement, la ligne de démarcation a été cette ligne de comté.

LE PRÉSIDENT : Vous ne suggéreriez pas d'aller aussi loin que Bowden ou Innisfail ?

M. TERRY PETERMAN : Je ne crois pas que qui que ce soit de notre communauté s'y opposerait.

LE PRÉSIDENT : Bien sûr, ils s'y opposeraient à Red Deer. L'attraction gravitationnelle de ce grand centre semble s'étendre assez loin en direction sud, alors il nous faut tracer la ligne quelque part, vous savez. Nous ne pouvons pas réunir toutes les villes satellites le long de la route 2 en une seule circonscription ; nous ne le pouvons tout simplement pas.

M. TERRY PETERMAN : Oui, c'est correct. Mais cela semble avoir été la façon dont cela a fonctionné – vous savez, c'est la ligne de démarcation. On dirait que c'est la démarcation du comté. Il y a plusieurs choses sur lesquelles nous travaillons avec, par exemple, Innisfail et Bowden ; comme je l'ai mentionné, la ligne d'eau et la GRC. Notre service de GRC, notre

détachement de la GRC à Olds dessert la communauté de Bowden en tant que détachement satellite.

MME KHULLAR : Je vais simplement vous poser la question que j'ai posée à tous les autres. La proposition des cinq représentants parlementaires propose une limite est à la 791 et la Proposition révisée avec laquelle nous travaillons est la limite est , au Range Road 290 (chemin de concession), et je me demande simplement ce que vous pensez de cela. Je comprends que vous appuyez la proposition que ce soit la 791 en tant que limite est pour vous, mais ...

M. TERRY PETERMAN : Pour ma part et au nom du Conseil, je crois pas que cela nous pose de grandes difficultés. Je ne crois pas que l'emplacement de cette ligne de démarcation nous soit aussi important que de s'assurer qu'Olds continue de faire partie du groupe auquel elle est présentement reliée.

LE PRÉSIDENT : Serait-ce sécuritaire pour nous de prendre le lunch à Olds aujourd'hui ?

M. TERRY PETERMAN : Absolument. Je vous paie la traite. Cela ne serait pas perçu comme étant un pot-de-vin ?

LE PRÉSIDENT : Ceci met fin à notre liste. Je vous remercie tous d'être venus. Selon nous, cela a été un exercice très utile, et nous espérons que vous êtes du même avis.

FIN DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

CERTIFICAT DE TRANSCRIPTION

Je, soussignée, atteste que les pages précédentes (pages 1 à 49, version anglaise) sont une transcription fidèle des délibérations notées par moi-même en sténographie et transcrites à partir de cela au meilleur de mes habiletés.

En date du 31^e jour d'octobre 2002 à la ville d'Edmonton, province de l'Alberta.

Olga Koval, CSR (A)

Sténographe parlementaire officielle
Examinatrice